L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 17 NOVEMBRE 1887.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 19 nov.
LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 26 nov.
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 3 décembre.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)........$80 et $100
Deuxième classe........$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. E. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT

Partant Mercredi 23 novembre à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer

NEW ORLEANS,
Capt. Halsey.

partira de son quai au pied de la rue Toulouse.
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1|2 P. 0|0

Passage—Cabine........$40
Entrepont........20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 15 octobre 1887, quitte à Milneburg, à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain du dépôt Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit

Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Mandeville les lundis à 6 A. M.
Ou [illegible] les mercredis à 7 A. M.
Ou [illegible] les vendredis à 7 A. M.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

Prix........$1 00.
Excursion........[illegible]

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville à l'extrémité de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent,
No. 37 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

La ligne la plus directe et la plus prompte pour Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et tous les points dans l'Est et au Nord.

POUR LE NORD.

		No 2 Limited.	No 6 Local
Dép.	Nlle Orléans	5 00 p m	8 00 a m
Arr.	Meridian	10 20 p m	3 50 p m
Arr.	Tuscaloosa	1 40 a m	8 12 a m
Arr.	Birmingham	3 20 a m	10 10 a m
Arr.	Chattanooga	8 50 a m	6 00 p m
Arr.	Junction City	2 50 p m	2 25 a m
Dép.	Lexington	4 15 p m	3 15 a m
Arr.	Cincinnati	6 40 p m	6 10 a m

POUR LE SUD

		No 1 Limited	No 5 Local
Dép.	Cincinnati	7 55 a m	9 00 p m
Dép.	Lexington	10 1 a m	11 55 p m
Dép.	Junction City	11 25 a m	1 25 a m
Dép.	Chattanooga	6 00 p m	9 15 a m
Dép.	Birmingham	11 10 p m	4 00 p m
Dép.	Tuscaloosa	12 48 a m	6 20 p m
Dép.	Meridian	4 20 a m	8 05 p m
Arr.	Nlle Orléans	9 36 a m	3 30 p m

J. M. KNIGHT, Agent de Billets,
54 rue St Charles.

4 sept au 1 janv 1888

LOUISVILLE, NEW ORLEANS AND TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ
No 1........9 00 A. M.	No 2........5 00 P. M.
No 3........6 20 P. M.	No 4........7 00 A. M.
No 5........10 00 A. M.	No 6........3 45 P. M.

Excursions du Dimanche
Arrivée........8 40 P. M. | Départ........8 00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle Orléans et Memphis; les Nos 3 et 4 tous les jours entre la Nlle Orléans, Vicksburg et Greenville. Les Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle Orléans et Louisville.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et N. J. et C. à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. et le M. R. R. à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner.
JOHN BRADLEY
Agent Général
E. W. HOW, G. F. & P. A.
R. F. REYNOLDS
Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps Co.

Départ de la N Orléans	Arrivée à la N Orléans
Pacific Express, daily........7 15 am	Atlantic Express, daily........8 10 pm
San Antonio Ex press, daily........7 20 pm	New Orleans, Ex press daily........8 05 am

Correspondances entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer du Texas. Billets à vendre et places dans [illegible] retenir tous les jours au bureau [illegible] Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traf. Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice-Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ,	H. GALLY,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	THEO. BRIERRE,
JULES TUYES,	W. C. C. CLAIBORNE,
GUS. PITOT,	JR.

J. W. HINCKS.
24 fév—1an

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle Orléans.

CE vingt-deuxième jour d'octobre, de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-sept,

Par devant moi: Anatole Anthony Ker, notaire de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés, ont personnellement comparu les personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent que, se fondant sur les dispositions des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles se sont engagées, et par les présentes s'engagent, ainsi que ceux qu'elles représentent, à constituer une corporation dont l'objet, soumis aux règlements nécessaires, est établi ci-après:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "PELICAN BREWING COMPANY", et elle aura son siège à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations seront adressées au président du Conseil de Direction, et, en son absence, au secrétaire. La dite corporation, avec droit de succession, sous le nom ci-dessus, existera pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir de la présente date; elle est autorisée à s'engager par contrat, à poursuivre et à être poursuivie par voie judiciaire; à posséder un sceau avec telle devise qu'elle jugera à propos d'adopter et qu'elle pourra altérer ou changer plus tard; à établir les règlements nécessaires à son administration, ces règlements pouvant être modifiés à volonté; à recevoir, détenir, acheter, transférer et hypothéquer, sous son nom officiel, toute espèce de biens meubles et immeubles; à construire tous les bâtiments et édifices quelconques, avec machines dont il sera besoin

ARTICLE II.

Le but de cette corporation est d'acheter des propriétés vagues ou améliorées dans cette paroisse et d'y construire, maintenir et entretenir une brasserie pour la fabrication du *lager beer* et autres liqueurs fermentées, et de vendre les produits de la dite brasserie.

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de cent mille dollars ($100,000), avec le privilège de le porter à cent cinquante mille dollars ($150,000), divisé en deux mille (2,000) actions de cinquante dollars chacune, lesquelles seront payées de la manière suivante: Vingt-cinq pour cent lorsque les souscriptions auront atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars ($25,000); et ensuite quinze (15) pour cent tous les mois jusqu'à complet paiement. Au moment de payer les vingt-cinq pour cent ci-dessus chaque actionnaire sera tenu de fournir ses billets pour le reste du montant par lui souscrit, c'est-à-dire cinq billets à ordre tirés par lui à l'ordre de la "Pelican Brewing Company," chacun pour une somme égale à un cinquième de la balance due sur la souscription et payable comme ci-dessus.

Si un actionnaire quelconque refuse ou néglige de payer un de ses billets à présentant un versement sur les actions par lui souscrites, dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le dit paiement, et après un nouveau délai de trente jours qui lui sera signifié par écrit, les actions souscrites par ledit délinquant, ainsi que tous les versements qu'il aura déjà faits, seront censés abandonnés à la corporation par ledit actionnaire et seront déclarés forfaits par le Conseil de Direction à une assemblée régulière quelconque du dit Conseil. Dès que vingt-cinq mille dollars ($25,000) du capital de la dite corporation auront été souscrits, et les formalités de la loi accomplies, la présente charte sera mise en vigueur et les opérations actives de la corporation commenceront.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats passés par cette corporation ou des fautes par elle commises pour un montant quelconque dépassant la balance qu'il devra encore sur les actions qu'il possède. Aucune informalité dans l'organisation n'entraînera non plus la nullité de l'acte d'incorporation ni n'exposera un actionnaire à payer plus que la balance dont il sera encore redevable à la corporation sur les actions qu'il aura prises.

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

Aucune vente des actions de cette corporation ne sera reconnue jusqu'à ce que les dites actions aient été transférées dans les livres de cette corporation au nom de l'acquéreur, et dans aucun cas on ne transférera moins d'une action entière.

ARTICLE X.

Tout membre du Conseil de Directeurs de cette corporation aura le droit de nommer un actionnaire quelconque ayant les qualifications voulues d'un directeur, pour agir et le représenter à chaque ou à toutes les assemblées du dit Conseil de Directeurs pendant son absence de la ville, laquelle nomination sera faite par écrit et sera entrée dans les minutes de la dite corporation, et la personne ayant la procuration du dit membre pourra exercer tous les pouvoirs et immunités du dit directeur pendant son absence.

ARTICLE XI.

Les noms des actionnaires ainsi que le nombre respectif d'actions de chacun d'eux, sont déclarés assignées et apposées en regard de chacun d'eux.

Fait et souscrit dans mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année précités, en présence de Messieurs R. C. Stockton, Chas de Lassus et Lloyd Posey, témoins compétents, qui ont mis leurs noms ainsi que les dites personnes qui ont comparu et moi le notaire, après avoir entendu la lecture de la dite Charte.

(Original signé:)

Albert Erath,	Henry Albert,
Chas. Schumaker,	Maurice J. Hart,
John Behrend,	Fred D. Becker,
Henry Forschler,	Emile L. Kiefer,
M. Bellande,	Isidore Dours,
U. Rambaut,	P. Labat,
X. Hurstel,	E. Da tugue,
R. G. Abramovich,	N. Fischer,
R. G. Holzer,	Louis H. Perret,
R. C. Stockton,	W. H. Theurer,
ppro F. D. Becker,	J. V. Guillotte,
E. Vergues,	Anat. A. Kerr, N. P.

Témoins:
Chas. de Lassus, R. C. Stockton,
Lloyd Posey.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, certifie que le dit acte d'incorporation du "PELICAN BREWING COMPANY" a été ce jour enregistré à mon bureau, dans le livre 353, folio—
GEORGE GUINAULT,
Député Annotateur.

Moi, Anatole A. Ker, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dûment qualifié, certifie par ceci que l'acte précité est une copie correcte et exacte de l'original de l'acte d'incorporation du PELICAN BREWING COMPANY, et a été enregistré sur mes registres.
ANATOLE A. KER.
27oct—1m—Dim

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.

Plus de $38,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans

J. F. SHRODER, Chairman,
NEWTON BUCKNER, RODOLH WOESTE
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov/86—1an—V&C

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 23 rue du Camp.

DOUZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMEMENT à l'Article 10 de sa Charte cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886.

Primes sur risques d'incendie	$99 705 12	
de rivières	3 399 55	
maritimes	3 427 90	
		$106 532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885		29,613 70
		$136 146 27
A déduire:		
Pertes d'incendie	$40,505 97	
Pertes de rivières	2,084 50	
Pertes maritimes	1,252 05	
Réfaction	10,071 41	
Réassurances	10,070 71	
Primes remboursées	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Lover Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt	16,349 52	
		$87,137 85
		$49 008 42
Réserve pour pertes non réglées	$3 431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés le	15,318 81	
Réservé pour primes non acquises de 1886	22,950 82	
		$49,008 42

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets d'action	$4,918 23
Prêts sur nantissement et hypothèque	162 749 29
Billets à ordre	5 336 56
Propriétés foncières	15,000 00
Argent comptant et argent en banque	69,304 94
Primes en voie de collection	39,455 89
Meubles de bureau divers	4 448 53
	$301 223 44

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	3,431 56
Intérêt et dividendes	24,943 53
Réserve pour primes non acquises, Fonds de réserve et surplus	122,848 35
	$301,223 44

L'exposé ci dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle Orléans, 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant août.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. KERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar Jeu—1 mois

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St-Philippe et Prieur

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.

7 août—

ASSURANCES.

Premier Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES

—DITE—

LOUISIANA INSURANCE CO.

OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Reçues:		
Primes sur les incendies	$125,127 57	
Primes sur rivière	1,338 69	
Primes sur mer	790 66	$127,256 90
A déduire:		
Réassurances	1,995 01	
Réfactions et commissions	25,984 98	27,979 99
		$99,276 91
A déduire:		
Pertes payées sur les incendies	53,393 78	
Pertes payées sur les rivières	729 17	
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	21,225 12	
Réclamations passées au compte des profits et pertes	468 06	75,816 13
		$23,460 78
A ajouter Intérêt		4,120 4
		$27,581 23
A déduire Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois		21,802 75
		$5,778 48
Réserve:		
Primes non acquises		$5,778 48
Capital		$161,350 00
Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes		$1,225 12
Pour les risques non expirés		5,778 48
		$188,353 60—$188,353 60

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.
L. M. GEX.
Faisant fonctions de Président.
A. LESSEPS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.
M. T. DUCROS,
Notaire, 138 rue Gravier

Quinzième Etat de Situation

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie	$104,349 76	
Sur risques de rivière	2,892 52	
Sur risques de mer	2,442 74	
		$109,685 02
Ajoutez: primes non acquises de 1885		32,267 06
		$141 952 08
A déduire:		
Primes remboursées, can. elées, réfraction	$29,171 54	
Réassurances	6,015 57	35 1[illegible]
		$106,764 97
Pertes, etc., payées durant la même période—		
Sur incendies	$92,459 96	
Sur les rivières	1,099 70	
Sur les mers	1,314 37	
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt	15,860 21	110 736 24
		$3,971 27

ACTIF.

Comptant	$2,696 79
Primes en voie de recouvrement	17,368 15
Immeubles	36,782 49
Actions de banques et autres	36,684 79
Meubles et installation de bureau	2,370 25
Billets garantis par nantissements	3,819 68
Billets garantis par hypothèques	8,608 06
Billets à recevoir	2,060 27
	$110,390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour janvier 1887.
J. BEND[illegible], Notaire.

Dix-septième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886.

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$229,184 35
Sur risques de marine		10 142 18
Sur risques de rivière		5 696 66
		$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885		136,280 00
Primes totales		$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes		19 476 90
Revenus		$400 780 09
A déduire pertes payées		
Sur risques de feu	$169,571 88	
Sur risques de marine	16,624 89	
Sur risques de rivière	358 19	
	$186,554 96	
Retour de primes et cancellations	10 089 64	
Commissions et réfactions (rebates)	41 135 19	
Réassurances	25 795 55	
Taxes et licences	2 242 52	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau de sauvetage, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	33,064 66	$298,882 52
Surplus		$101,897 57
Primes non acquises de 1886	$70 275 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30 443 94	
Balance	1,198 63	$101,897 57

ACTIF.

Argent en caisse	$27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe	3,618 90
$10,000 Bons des Etats Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	128,910 00
$56,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	64,342 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents	30,718 82
Prêts sur hypothèque	47,484 34
Effets à recevoir	2,885 00
Billets à recevoir pour primes	3,408 55
Actions et autres valeurs	12,669 52
Meubles et installations de bureaux	2,500 06
Total	$351,353 55

Le tableau ci dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans.
G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, [illegible] janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Teutonia

De la Nouvelle-Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$147,961 53
Sur les risques maritimes		14,025 64
Sur les risques de rivières		13,829 57
		$175,816 74
Primes non acquises pour 1885		68 676 43
		$244,493 17
A déduire:		
Pertes payées sur les risques d'incendie	$61.594 93	
Pertes payées sur les risques maritimes	8,687 43	
Pertes payées sur les risques de rivières	6.395 34	
Réfraction et commission	20,109 90	
Réassurances	29,178 01	
Primes remboursées	9,737 83	
Dépenses d'agence	1,138 27	
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt	9,125 19	147,966 90
		$96,526 27
Réserves pour primes non payées acquises 13 déc. 1886	$60,536 55	
2 pour cent intérêt sur le capital pour l'année	25,000 00	
Réserves pour pertes non ajustées	7,600 44	
Surplus	3,389 28	96,526 27

ACTIF.

Argent comptant	$42,701 48
Bons des Etats Unis valeur du marché	38,531 25
Bons consolidés de la ville cours du marché	139,903 50
Autres valeurs et bons cours du marché	11,450 00
Prêts sur hypothèques	78,291 66
Propriétés foncières	37,750 00
Prêts sur valeurs collatérales	56,990 00
Billets à prime et billets à recevoir	4,795 90
Primes en cours de collection	24,192 48
Meubles de bureau	1,000 00
	$414,606 27

PASSIF.

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserves pour primes non acquises	60,536 55
Intérêt dividende non payé	580 00
Pertes non ajustées	7,600 44
Surplus	3,389 28
Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887	12,500 00
	$414,606 27

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président,
F. RICKERT, Vice Président,
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de **Cinq pour cent** sur le fonds capital faisant **dix pour cent** pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

H. BUDDIG,	FRANK RODER,
THEO. BERCKSON,	J. E. KENGSTORFF,
J. B. CAMORS,	F. RICKERT,
M. FRANK,	LOUIS RUCH,
R. FROTSCHER,	A. G. RICKS,
F. FISHER,	F. RICKERT, Jr.,
H. R. GOGREVE,	WM. B. SCHMIDT,
S. AYMAN,	H. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER,	LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER,	J. G. SPOR,
C. H. MILLER,	JAS. J. SCHMIDT,
JOHN NELSON,	HY. WELLMANN.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance

HOPE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau; No 138 rue Gravier.

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886:

Sur les risques d'incendie	$444,790 46	
Sur les risques de mer	52,169 43	
Sur les risques de rivière	38,061 04	
	$535,020 93	
A ajouter: Primes non acquises en 1885	104,534 14	$639,555 07
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		19,883 09
		$659,438 16
A déduire:		
Pertes sur les risques d'incendie	$241,492 06	
Pertes sur les risques de mer	30,195 14	
Pertes sur les risques de rivière	8,793 41	
	$280,480 61	
Taxes	6 305 25	
Réassurances	21,796 81	
Primes remboursées	76,599 28	
Réfaction	81 402 52	
Commission	3,190 78	
Bureau des assureurs, corps de sauveta, sabons, loyer, salaires et autres dépenses	45,180 76	$514,955 99
		$144,482 17
Dividende semi annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500	
Dividende semi annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00	25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées		18,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886		100,539 42
		$144,482 17

—ACTIF—

Prêts sur hypothèques	23 316 67
Prêts sur nantissement	88,882 60
Effets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,958 43
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 84
Biens fonciers	4,698 59
Dû par des compagnies d'assurance	2,804 50
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,048 07
Primes en voie de perception	116,785 59
En caisse	46,467 44
Total de l'actif	$401,982 17

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	20,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Pertes non réglées	18,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON,
Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire,
No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
14janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 16 novembre 1887

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$10,620,687 00	$987,297 00
Même temps la semaine dernière	9,096,898 00	903,157 00

MONNAIES ETRANGERES.

Dollar mexicain	74 à 74½	
Pièces de 5 francs	80	
Pièces de 20 francs	3,80	3,90
Souverains	4,80	4,90
Pièces de 10 thalers	7,50	...
Doublons espagnols	15,40	
Doublons patriotes	15,35	
Doublons mexicains	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicaines	...@	19,40
Or de l'Amérique du Sud	20c par pes	
20 marcs prussiens	4,60	4,75
Or de la Californie	7 0/0	...
Or américain, poids léger	...	97
Or américain mutilé	5 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande, en quantité modérée et facile.

Prêts sur demande: aux banques 6 à 7 pour cent; en dehors des banques, 6 à 7 pour cent.

Les taux d'escompte par an sont comme suit: Papier de commerce exceptionnel........7 pour cent
A1........8
Prêts sur garanties collatérales........6 à 7
Hypothèque A1........7 à 8

New York—Taux de l'argent, 4½ pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 4; consols 103 1|16 à 103 3|16; argent en lingots 43¾; E. U. 4's, 130⅝.

Paris—Rentes, 80.75.

CHANGE.

REICHMARKS—Commercial, 94¼.

Le STERLING est stable.

Connaissement de navire A1 ....479¼@480

Traites de banque........482¼

Les FRANCS sont stables.

Francs de commerce........5.27⅛

Traites de banques........5.22⅝

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.

Traites de commerce $1 50 d'escompte.

Traites de banques nominales.

Les banques tirent des chèques au pair pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

$3,000 City 6 0/0 Cts bonds........106

Appel de 2 P. M.

15 actions du N O Gas Light Co........72

Après l'appel de 2 p. m.

1 action du Cotton Exchange........$320
1 ..do........do........do........320

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Bank of Commerce	100	98	101
Canal & Banking Co.	100	....	....
Citizens	100	82	88½
Germania National	100	149	151
Germania Savings	100	....	....
Hibernia National	100	148	....
Louisiana National	100	....	142½
Metro. Loan & Savings	100	119½	....
Mutual National	100	....	....
N O National	100	425	....
People's	50	59	60
State National	100	....	108
Union National	100	110¼	114
Whitney National	100	....	....
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins.	100	....	42½
Factors and Traders Ins.	100	....	72
Firemen's	50	65½	....
Germania Ins Co.	100	119½	123½
Hibernia Ins.	100	75	82½
Home Ins.	100	....	....
Hope Ins.	100	....	97
Lafayette	50	67½	75
Merchants Mutual	50	58¼	61½
Mechanics and Traders	100	104¼	109
N Orleans Ins As.	20	18¾	22
N Orleans Ins Co.	50	25	26½
People's Ins.	25	....	....
Sun Mutual Insurance	100	....	....
Southern Ins Co.	100	....	100
Teutonia	100	120	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	78	79
Crescent City	100	70	....
Canal and Claiborne	100	....	....
New Orleans City	100	101½	102½
Orleans	50	....	62½
St Charles Street	50	66	....
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co.	100	....	....
C C Slaughterhouse	50	33½	33¾
Imp Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co	100	....	....
Crescent City Ice Co	100	....	....
Louisiana Ice Man Co.	50	6½	7
La State Lottery Co.	100	....	....
La Oil Co.	100	....	....
Metairie Cemetery Ass.	100	....	....
N O Gas Light Co	100	71¾	73
N O Waterworks Co	100	67	68
Planters Crescent Oil Co.	100	....	....
Sugar Shed Co.	60	....	49
Southwestern Brush Electric Light Co.	100	....	50
Louisiana Electric L't Co.	100	....	....
Jockey Club		....	....
Bons d'Etat.			
Louisiana 4s		91¾	92½
Three (Baby bonds).		53	54½
Bons de ville.			
Premiums		132¼	133¼
Premium drawn number		....	....
Privilege on Premiums		....	....
Consolidated 6's		109	111½
Crescent		112	....
Consolidated Extended		109	111¼
Crescent		112	113½
Extended 6's		....	....
Railroad		108	....
Waterworks		....	....
Park		....	....
City 6 0/0 certificates		105¼	106
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		106¼	109
City 5		97¼	98¼
City 7's old		....	113
new		112½	116
gold		....	....
Bons divers.			
Cotton Exchange Stock		....	....
Produce Exchange stock		....	....
Stock Exchange Stock		....	....
Mechanics Dealers and Lumbermen's Exchange Stock		....	....
U S 4 0/0		126	....
Canal & Claib. St RR mort.		....	....
C., St. L. & N. O. R. R. Co.		....	....
Jackson RR 24 mort. coup		....	....
Jackson RR 2d mort. debt		....	....
Morgan's L & T 1st gold mort.		107	109
N O Pacific RR 1st gold mort.		....	....
St Charles Hotel Co mort.		....	....
Crescent City 1st		....	....
new		....	....
N O City RR Co mort.		....	....
St Charles St RR mort.		....	....
N O Waterworks Co mort.		112½	....
La Ice Mfg Co mort.		....	....
Lever S. Cotton Press mort.		....	....
La Electric L. 1st mort.		....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884		....	....
State Warrants Ordin. 1886		50	....
do de de 1887		90	....
Police Cts.		....	....
School Cts.		....	....
City Scrip, old		....	....
new		....	....
Jan. In. Cts. on State Consols.		....	....
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880		....	....
Unpaid State Coupons No 12 (janv. 1880)		25	29
Unpaid State Coupons prior to No 12		....	55
Unpaid City Coupons		....	....
Half paid Coupons		....	....
State School Warrants		....	....

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Gross [illegible] Issue. 6 N [illegible] Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 2,500 balles, comprenant — balles après 2:30 p. m. hier.

Le marché est calme.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅝c plus bas que les cotons blancs.

Délivré sur contrats, — balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7¼	7 5/16	7⅛
Ordinary	7⅝	7 9/16	7⅝
Good Ordinary	8⅜	8 13/16	8⅝
Low Middling	9⅝	9 7/16	9⅛
Middling	9⅞	9 11/16	9⅜
Good middling	10	10 1/16	9⅞
Middling Fair	10⅝	10 7/16	10⅛
Fair	11⅛	11 3/16	11

FUTURS.

Stables.

Novembre 9,64 à 9,65; décembre 9,69 à 9,70; janvier 9,79 à —; février 9,89 à 9,90; mars 10,00 à 10,01; avril 10,10 à 10,11; mai 10,21 à 10,22; juin 10,31 à 10,32; juillet 10,41 à 10,42; août 10,41 à 10,42.

Les ventes comprennent 50,900 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans à 9⅞; à Galveston à 9⅝; à Mobile à 9⅝; à Savannah 9⅝; à Charleston à 9⅝; à Wilmington à 9⅝; à Norfolk à 9⅞; à Baltimore à 10⅛; à New York à 10⅜; à Boston à 10⅛; à Philadelphie à 10⅝; à Memphis à 9 11|16, à Augusta 9 9|16.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Inactif mais stable.

Cotes: Middling Uplands 10⅜; Middling Gulf 10⅝.

FUTURS.

Fermes.

Novembre 10.38 à 10.40; déc. 10.33 à 10.34; janv. 10.40 à 10.41; février 10.46 à 10.47; mars 10.54 à 10.55; avril 10.61 à 10.62; mai 10,69 à 10,70; juin 10.75 à 10.76; juillet 10,81 à 10,82; août 10,86 à 10,87.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 711,122 balles; même temps l'année dernière, 526,079 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 2,530,470 balles; même temps l'année dernière, 2,068,921 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 415,326 balles; même temps l'année dernière, 264,884 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 1,449,651 balles; même temps l'année dernière, 1,093,217 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 274,821 balles; même temps l'année dernière, 233,386 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 732,265 balles; même temps, l'année dernière, 822,006 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE

Inactif; les prix sont généralement en faveur de l'acheteur.

Cotes—5 9|16d pour le Middling Uplands et 5⅝d pour le Middling Orléans.

FUTURS

4 p. m.—Faciles.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et facile.

Cotes—68 fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 67½fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE.

Ventes 3908 barils et 1248 boucauts de sucre et 4172 barils de mélasse

OPEN KETTLE—Stable.

Choice	—@	4⅞
Strictly prime	—@	4⅝
Prime	—@	4½
Fully fair	—@	4⅜
Good fair	—@	4¼
Fair	4 @	4⅛
Good common	4 @	4⅛
Common	3¾@	3⅞
Inferior	2½@	3½

CENTRIFUGAL—Stable.

Plantation granulated	6 7/16@6½
Off granulated	— @ —
Choice white	5⅞@ —
Off whites	—@ 5⅝
Gray off white	—@ 5½
Fancy yellow clarified	—@5 9/16
Choice yellow clarified	—@ 5½
Prime yellow	—@ 5⅜
Off yellow	—@ —
Seconds	4 @ 5¼

MELASSE—Open kettle ferme.

Fancy	—@ —
Choice	—@40
Strict prime	37 @38
Good prime	34 @36
Prime	32 @33
Good fair	29 @30
Fair	25 @27
Good Common	22 @24
Common	—@ —
Inferior	—@ —

CENTRIFUGAL—En bonne demande.

Fancy	—@ —
Choice	—@ —
Strictly prime	25 @27
Good prime	23 @24
Prime	21 @22
Good fair	18 @20
Fair	18 @20
Good common	15 @17
Common	15 @17
Inferior	12 @14

SIROP—26 à 30c

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ ECALE—Actif.

Head	5¼@5½
Prime	5¼@5¼
Good	4⅞@5
Fair	4⅝@4⅞
Ordinary	4¼@4⅝
Common	4 @4¼
No 2	2¼@ 3

RIZ BRUT—Actif avec des offres légères.
$3 50 à 4 50 le sac.
RIZ POLI—Par ton $13 00 à 14 00.
SON—Par ton, $11 00 à 12 00.

(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent ⅛ à ¼c de plus.)

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Stable.

Extra fancy $3 90 à 4 00; Fancy $3 70 à 3 75 le baril; choix $3 25 à 3 35.

FARINE DE MAIS—$2 30.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents à $4 62½ à 4 75 le baril; extra fancy $4.25; fancy $4 00; choix $3 62½ à 3 75; Minnesota flour, bakers $4 62½; patents 5.00.

FARINE DE MAIS—$2 50.

CREAM MEAL—Choice $— à 3 40.

GRITS—Choice $3 40 à 3 50.

HOMINY—Nominal à $3 50 le baril.

FARINE DE SEIGLE—$3 50.

OAT MEAL—Coarse $6 25; fin $6 00 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—En épi non, pour le blanc 58 à 59 pour le mêlé et aussi pour le jaune.

AVOINE—De l'Ouest 36 à 37; du Texas 40 à 43.

SON—87½ à 90c.

FOIN—Prime $17,00 à 18.00; Choice $18.50 à 19.50.

HORS DE LA BOURSE

Les petits lots se vendent aux prix suivants [illegible] mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8½c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par ton.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont calmes.

MESS PORK—$14 00.

VIANDES SALEES, SECHES — Epaules, à 5¾; short clear sides 7¾ à 7⅞, short rib sides — à 7⅝; long clear 7⅝ à 7⅞

BACON — Epaules nom., short rib sides 8⅛ à 8⅜; long clear sides 8 à 8⅛; short clear sides 8⅜ à 8⅝.

GRAISSE—En tierçons, raffiné, à 6⅞.

JAMBON—11 à 12.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros, les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et le ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS — Jobbing—Prime mess à $12 00 à 12 50, pig pork $6 75 à 7 00 le demi-baril, $12 50 à 13 00 le baril, extra prime and rump pork $10 50 à 11 00. Plain or canvassed shoulders 7 à 7½; Boston cut shoulders fancy, small, 7¾ à 8, picnic 8 à 8¼, S. cc breakfast bacon 10¼ à 11¼; choice to fancy s.c. c. hams 10½ à 11¼.

BŒUF—Jobbing—Extra plate beef à $9 00 à 9 25, plate beef à $8 50 en baril; extra plat $5 00 au demi-baril; extra mess à $4 50; extra mess beef $7 00 à 7 50 le baril. New York Fulton Market $5.50 à 5 75 le demi-baril.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE—Prime 20¼; good 20¼; fair 19½; ordinary 19; common 18¼ la livre.

THE—Extra Formosa, 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 50c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 38 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE—Western Creamery—Extra 30 à 31; extra firsts à 27; firsts à 25; seconds — à —; Western Dairy — Extra à 20c; extra firsts 17 à 18, first — à —; commun 13. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams, fancy, à 13¼; Western Cheddars full cream, à 12½; Western twins, full cream, fancy, à 12¼; Ohio flats, fancy full cream, — à 12¼; Ohio flats, best skims choice 8 à 8½; Western flats, skims, à —.

SEL—De la Louisiane, City Coarse 65c; City Fine 85c; City Crushed 75c. Rock Salt ⅜c la livre; pocket Salt 1¼ à 5 selon la grosseur.

CHANDELLES STAR—Full weight 8½ à 9¼c la livre.

AMIDON—2¼ à 3c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ¼ à 1c de plus par livre.

DU PAYS—Oranges $6 00 à 6 50 le baril; Pommes $2 50 à 3 75 le baril; Poires de la Californie $2 50 à 2 75, la boite; Raisins $4 à 4 50 le crate; pacanes de la Louisiane 14 à 18c, selon la grosseur; du Texas 7 à 10; pistaches rouges du Tennessee 4 à 6c la livre; de la Virginie 7c; pommes sèches, fancy new crop, 4½ à 5c; sliced 6; evaporated 14; raisins secs de la Californie $2 75 à 3 00 la boite. Capecod Cranberries $11 00. New York do $10 00.

ETRANGERS—Oranges de la Jamaïque — à —; Orange imperiales — à — la boite, oranges de Palerme $— à —; oranges de Messine $— à —; oranges de la Havane $— à —; Citrons de Messine $3 25 à 4 25; Citrons de Palerme $3 25 à 4 25; Raisins de Malaga, heavy weight bbls. $6 50; light weight bbls $6 00; kegs $3 50 à —; Malaga London Layers par boite $3 00; par demi boite $1 75, par quart de boite $1 00. Ananas $3 50 à 3 00 la douzaine; Bananes 75c à $1 00 le régime; Figues bananes $1 50 à 2 50 le régime; Dates 5½c la livre; Dates persanes 7 c la livre en boite; Fard dates 9c. Carrente 7 à 8c la livre; Figues sèches layers 15 à 16c la livre; Pruneaux 7c la liv.; Citrons 22½c la liv.; Amandes Tarragona 17½c la livre; Noix du Brésil 10c la livre; Filberts 10c; Noix de Naples 17½c; Noix de coco $42 50 le 1000 5c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton $11 00; tourteaux $18 75 à 19 00 par long ton f. o. b.; farine de graine de coton, jobbing au dépôt $17 10 per short ton. Huile de coton crue 32 à — le gallon; huile raffinée à — à —

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands demandent — à 25c de plus par baril et le ⅛ à ¼c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $2 85 à 3 10.

PATATES DOUCES—$1 00 à 1 25.

OIGNONS—De l'Ouest $2 40 à 2 00.

AIL—Italien 40 à 75

CHOUX—De l'Ouest 12 à 13c par tête.

CHOUCROUTE—De l'Ouest $8 50 à 9 00 le baril.

HARICOTS—Choice Northern 4¼ à 4½; Red kidney choice — à —; New-York red kidneys 4¾ à 5; western white kidney 4¼ à 5; pois verts 2¼.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 5 à 6 c de plus par douzaine d'œufs.—Grosses volailles de l'Ouest $3 25 à 3 75 la douzaine; poulets $1 50 à 2 50; canards $3 00 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes, jeunes $8 00 à 9 00, grosses $12 00 à —. Les grosses volailles de la Louisiane $2 50 à 2 75; poulets $1 25 à 1 75; canards $2 00 à 2 50; oies $3 50 à 4 00; dindes $9 00 à 11 00.

ŒUFS—Ceux de l'Ouest à 18 à 19c; ceux de la Louisiane 21 à —

SUIF — 4c la livre pour celui de la ville; 3c celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 18c la livre.

MIEL—Strained 30 à 40c le gallon.

LAINE — Burry 10 à 12c la livre, Louisiane clear 18 à 19; clear lake 20 à 23 c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au dessus 6½c, steer et peaux de vaches 30 à 70 livres à 5½c; kips, 14 à 30 livres, 7c; peaux de veau 40c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 5½ à 6; dry flint 9 à 9½, dry salted 8 à 8½c la livre; damaged green hides 2c off; damaged dry 1⅞ off.

PELLETERIE—Otter $1 00 à 4 00; castor $1 00 à 3 50 pièce; loutre 25c, pièce; raccoons 30c.

PEAUX—Chevreuil 18 à 20c la livre; mouton 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 30c

MOUSSE — Mêlée 1½c la livre; grise 1c; noire 2½c.

PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40 à 55c la livre; common 10 à 15c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 8c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—LUGS heavy 3¼ à 6¼c; light 3¼ à 11; leaf heavy 6¾ à 14; light 10 à 25.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80 à $1 05; fine medium 53 à 63c. Bright quarters and common 11 [illegible], 5's, 25 à 35c. Bright navy, 30 à à 40c fancy natural leaf 50 à 80c fine-cut chewing 30 à 67c granulated smoking 33 à 70

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à — de plus par baril. Pitch $1 50 à —; goudron $2 25 à — le baril, $2 00 à — le demi baril. Résine—D E et F $1 05, G $1 10; H $1 10; I 1 20; K $1 40, M $1 60; N $1 70; W G, —; W W — Essence de térébenthine 34 à — jobbing 3 à 4c de plus le gallon.

TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots—Bagging, 1¾ livre 7c la yard, 2 livres 7½ à 7⅜, 2¼ livres, 8⅜ à 9c; baling twine 10c. la livre.

COTTON TIES—$1 05 le paquet.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 50c le baril, $5 00 le boucaut. Anthracite $9 50 à 10 00 le ton, battaux 5½c, steamers $4 50 la tonne, en gros 35c le baril.

ALABAMA—Split pour familles 45c; Coruna pour familles 50c; Cahaba 55c, le baril pour familles; Montevallo 60c, le baril pour familles, charbon Pratt sur chars par le L. and N. RR. $4 00 le ton

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 28 @	2 35
BRANDIES—Du pays, le gal.	1 50 @	3 50
Pêche—vieux, le gallon	2 35 @	2 75
Pomme	—	—
COGNAC—Importé—1882, le gallon	2 25 @	3 75
1878		4 50
1875		5 50
1870		5 75
1865		6 50
1860		7 40
1848		8 00
		12 00
Otard Dupuy & Co's Cognac 1882		5 50
1870		7 00
1864		9 00
1848		10 25
Bisquet Dubouche & Co, Cognac 1878		4 50
1870		5 50
184[illegible]		9 00
WHISKY—Bottled de la Louisiane, 90 0-0 de preuve, par gallon	1 05 @	1 15
Ouest	1 10 @	1 15
Bourbon	1 40 @	3 50
Seigle	1 50 @	3 50
Ecosse, importé	4 00 @	4 25
Irlande, importé	4 00 @	4 35
Duffy's malt whisky, par caisse		9 00
par gallon		3 00
GENIEVRE—De [illegible] de New York ou de Philadelphia, par gallon	1 15 @	1 18
Hollande, par gallon	2 75 @	2 85
Sir Robt Burnett's Old Tom	3 15 @	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 @	9 00
Holland, par caisse	7 25 @	7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon	33 @	42
Zinfandel No 1, le gallon	60 @	
Clarets importés — Ordinaire par baril	57 00 @	60 00
Clarets de famille par baril	65 00 @	75 00
Clarets fins le baril	90 00 @	175 00
Médoc, la caisse		6 00
St Julien, la caisse		6 50
Margaux, la caisse		7 00
Pontet Canet, la caisse		10 00
Larose, la caisse		14 00
Léoville, la caisse		14 00
Chateau Lafitte, la caisse		24 00
Ordinaire, la caisse	3 00 @	3 50
Chateau Dillon, par cask		125 00
Blanquefor, par cask		105 00
Chateau Dillon, par caisse		7 50
VINS BLANCS—California, le baril	55 @	75
Importé de France, la barrique	65 00 @	80 00
Importé fin, la barrique	90 00 @	175 00
Graves, la caisse		6 00
Sauternes, la caisse		6 50
Haut Sauternes la caisse		10 00
Latour Blanche, la caisse		18 00
Château Yquem, la caisse	20 00 @	30 00
Ordinaire, la caisse	3 25 @	3 50
Muscat, la caisse	4 25 @	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00 @	1 10
Madère, genuine fine, le gal.	3 50 @	5 00
Madère, la caisse	12 00 @	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 @	1 10
Sherry, Genuine Xérès, le gallon	1 50 @	5 00
Sherry, la caisse	9 00 @	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 @	25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts. par doux		29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay		24 75
Extra Dry		28 50
Delbeck & Co's extra dry, qts.		27 50
Piper Heidsieck & Co's Delmonico, qts		26 00
D. B. Pol & Co's qts		23 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts		28 50
Perrier-Jouet—Special quarts.		29 50

Pints $2 de plus par caisse.

QUINCAILLERIE.

Axes—Hunts	6 75 @	8 00
Double bit		15 00
AXLE GREASE—Frazer's kegs.	4½ @	5½
Boxes, gross.	10 00 @	10 50
BELLOWS—Blacksmith, 28 to 42 in.	6 00 @	22 00
BRASS—Sheet par livre		25
COTTON SCRAPERS	2 40 @	3 00
CHAINS—Trace	30 @	75
Ox, ⅜	5 @	7
COPPER—Roofing par livre		22
Braziers' sheets, 12 livres et au-dessus		17
HOES—H. B. No 0 to 6	3 50 @	5 00
A. B. No 00 to 3	3 35 @	6 00
Lynden's bright crown, 00 to 3	4 00 @	8 30
ROTARY HOES—Malice s		54 00
Avery's		125 00
Stubble diggers		72 00
HOLLOW WARE—Skillets	3 @	4
Anvils		10⅝
IRON—Flat, 1¼ to 4 inches by ⅜ to 1	2⅜ @	2⅜
Round, 1 to 1½ inches	2⅜ @	3
Painted	4⅜ @	5½
Bands—Light, 3 to 6x⅛	2 65 @	3 00
Heavy, 2½ to 6x⅜ inches	2 45 @	3 00
Hoops—1 to 2 inch	3 @	3⅜
Sheet—No 10 to 14 G	2 75 @	3 80
Galvanized, No 26 G	6 60 @	6 50
LEAD—Pig, par livre	5 @	
Sheet, par livre		7¼
STEEL NAILS—10d, 60d basis		2 25
Iron nails		2 25
OAKUM—Navy		7½
United States Navy		9 00
Best		10 00
PLOWS—Avery, cast, Nos to 1	2 75 @	3 75
Avery, steel	4 50 @	20 00
Avery, double shovels, wood en beams, set		1 75
Avery, double shovels, iron beams, set		1 75
Magnolia sweeps, all sizes, set	2 75 @	3 00
Double plows, Alleman's, No ½ to 2, each	37 50 @	50 00
PLOW STEEL—5 to 12x⅛ to ⅜	4¼ @	4⅜
ROPE—Sisal, ½ in. and larger	11¾ @	
Manila	12¾ @	
Cotton, 5-16 et ⅜	14 @	15
SPADES—Ames'	10 50 @	12 00
Rowlands'	6 00 @	7 00
SHOVELS—Ames'	9 50 @	11 00
Rowlands'	6 00 @	7 00
SWEDE IRON—7 to 12x⅜ to 5/16	3⅛ @	4
TIN—Roofing, 1x20x28 inches		13 00
I. C. do		10 00
1x14x20		6 00
I. C., 1x14x20		5 00
Block, par livre		30
TURPENTINE—Par gallon		38
VISES—Peter Wright's		16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized	4⅛ @	4⅝
ZINC—Sheet par livre	6⅛ @	7
SHOT—Drop		1 20
Buck, 25 liv. bags		1 45
POWDER—25 liv. sacs		5 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$15 00	Plank No 1	$14 00
No 2	13 50	No 2	12 00
No 3	12 50	No 3	10 00
Scantling No 1	15 00	Flooring No 1	20 00
No 2	12 00	No 2	17 00
No 3	11 50	No 3	16 00
Ceiling No 1	17 00	Weath Bds No 1	13 50
No 2	12 00	No 2	10 00
No 3	10 50		
Boards, No 1	16 00	Boards No 2	12 50
No 3	12 00	No 4	9 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	24 @ 25	Ceiling, No 1	19 00
No 2	20 00	No 2	14 00
No 3	16 00	No 3	10 00
Weath Bds No 1	15 00	Boards, No 1	19 00
No 2	12 50	No 2	16 50
Boards No 3		No 4	12 50

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	40 00	Boards, No 2	30 00
No 3	25 00	No 4	18 00
No 5	10 @ 15	No 6	10 00
Dr'ed Bds No 1	30 @ 40	No 4	17 @ 25
No 2	31 50	No 5	11 00
No 3	29 00	No 6	17 @ 25

WHARF TIMBER.

No 1	9	No 3	7
No 2	8		

MAHOGANY TIMBER.

No 1	..	No 3	..
No 2	..		

[illegible] TIMBER.

No 1	..	No 3	..
No 2	..		

WALNUT LUMBER

No 1	..	No 2	..
No 2	..		

OAK LUMBER.

No 1	..	No 3	..
No 2	..		

SHINGLES.

No 1	3 75	No 3	2 25
No 2	2 75		

LATH

Per 1,000	1 50
Alabama lime	55 à 1 05
Cement domestic	1 75 à 2 00
Cement, imported	2 75 à 3 00
Slate	6 00 à 6 25
BRICK—Lake and L. O. R. R.	8 00 à 9 00
Paving	9 00 à 10 50
Ordinary	7 00 à 8 50
Sand	20 à 25
Shells small	40
Shells large	1 25 à 1 50
Plaster, calcined	1 75 à 2 00

MARCHE AUX BESTIAUX

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—	
Choice fat par liv. gross	3 @ 3½
fair to common	2½@ 3
MISSISSIPPI, ALABAMA, &c Grass	
CATTLE—1re qualité, par tête	$14 00 @ 16 00
2me qualité, par tête	10 00 @ 15 00
Vaches communes et vieilles	7 00 @ 10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	5 00 @ 7 00
2me qualité, par tête	3 00 @ 4 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	8 00 @ 10 00
2me qualité, par tête	6 00 @ 7 00
PORCS—Good fat Western, par liv. gross	5 @ 6
Fair Ouachita par liv. gross	3½@ 4
MOUTONS—Choice, par tête	$2 50 @ 3 00
Fair, par tête	1 00 @ 1 50
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête	60 00 @ 80 00
2me qualité, par tête	20 00 @ 50 00

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs	[illegible]
Bons chevaux de trait	125 @ 160
Chevaux de selle et de voiture	175 @ 210
Mulets pour habitations, ordinaires	167 @ 180
Mulets, qualité moyenne	140 @ 170
Mulets pour coton	
Mulets communs	40 @ 75
Bons mulets de ville	200 @ 225

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Stephen Banville vs ses Créanciers—No 22,103—Division B—Ordre de Cour—Considérant la petition, le tableau et [illegible] qu'une réunion des créanciers [illegible] Stephen Banville, soit tenue [illegible] Frank notaire, le 3 décembre 1887 à 11 heures A. M. afin de prendre en considération la demande de la dite pétition, que [illegible] avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient [illegible]
Nouvelle Orléans, 31 octobre 1887
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. HANKIN, Député-Greffier.
2 nov—9f au 3 déc

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest.

97 RUE DECATUR.

FEUILLETON.

No. 10 — Commencé le 6 novembre.

L'agent Bertier

—PAR—

GUSTAVE CANE.

XIV

LES INDISCRETIONS D'UNE CLOISON.

[Suite]

—Qu'est-il arrivé? demanda-t-il avec un froncement de sourcil, car les pleurs incessants de sa maîtresse, ses plaintes continuelles commençaient à le lasser, et il pensait sérieusement à partir, à se débarrasser d'une chaîne que, décidément, il trouvait trop lourde à porter.

Elle lui raconta alors, au milieu de ses larmes, et d'une voix tremblante de crainte, d'émotions, que dans la soirée le baron Desormes avait demandé sa main, que son père avait accueilli cette demande avec de tels transports de bonheur, de tels élans de reconnaissance, qu'elle n'avait pas osé, en voyant tant de joie chez le pauvre malade, lui crier que son cœur ne lui appartenait plus, qu'elle aimait.

Incapable de mentir, craignant de trahir le secret qui l'étouffait, elle s'était retirée dans sa chambre pour y pleurer seule, en attendant qu'il vînt, lui sa joie, lui sa consolation lui son orgueil!

—Maintenant, ajouta-t-elle, les deux bras passés au cou de son amant, il faut voir mon père, entends-tu bien, il faut le voir, tu n'as plus un instant à perdre, tu n'as plus le droit d'hésiter.

Tandis qu'elle parlait, qu'elle disait ses craintes et ses espérances, tandis que d'une voix tremblante elle faisait appel à son cœur, le front du jeune homme s'était soudain rasséréné. Un plan venait de germer dans sa tête, et ce plan était mûr.

Il se pencha sur ce doux visage qui attachait ses yeux sur les siens dans une expression de douleur et de prière et avec une intonation un peu brève, à laquelle il ne l'avait pas habituée:

—Tu as raison, chère adorée, dit-il, il n'y a pas à hésiter: il faut accepter la recherche du général.

Marguerite étouffa un cri et recula.

—Qu'as-tu dit? fit-elle après un instant de douloureuse surprise et croyant rêver.

—Je dis, reprit-il en pesant sur chaque mot, qu'il faut épouser le baron Desormes.

—Mais tu deviens fou!

—J'ai ma raison entière, et c'est en son nom que je parle.

Marguerite recula encore, croisa les mains sur sa poitrine, regarda autour d'elle comme si elle n'eût plus su où elle était, et pâle, les yeux hagards:

—Ah! mon Dieu, mais c'est moi, qui suis folle! Quoi! je pourrais devenir la femme d'un autre que toi! mais ne sais-tu pas que toute ma vie t'appartient, que je me tuerais s'il me fallait te perdre!

—Et qui te dit que tu me perdras?

—Mais.... je ne comprends pas, dit-elle en se rapprochant. Pardonne-moi! ma pauvre tête s'égare. Parle; tiens je t'écoute avec mon cœur.

Doucement il l'attira à lui, la prit toute tremblante dans ses bras, la tint serrée contre lui et reprenant cette parole chaude, émue, qui avait si bien su trouver le chemin de cette âme candide, de cette âme d'enfant ignorante du mal, née pour aimer, être aimée, il lui parla doucement de leur amour, de ses joies, de ses extases, des rêves qu'il avait faits; puis de ses muets désespoirs, de ses longues nuits de souffrance, alors qu'il s'était vu dans l'impossibilité d'assurer son bonheur, car la vie a ses difficultés, ses peines, ses exigences, contre lesquelles il se sentait impuissant à la défendre.

Il lui parla de sa douleur, de ses déchirements, lorsqu'il avait compris qu'une union entr'eux était impossible parce que la misère serait leur lot. Ah! s'il ne fallait que de la tendresse, du courage, du dévouement, du sacrifice, leurs cœurs à tous les deux étaient inépuisables, tous les trésors étaient enfermés dans leur amour, elle le savait bien; mais ces saintes choses, qui sont le pain de l'âme, n'ont point d'effet dans la vie réelle. Et, pour la première fois il lui dévoila sa situation réelle.

Essuyant ses pleurs, apaisant ses révoltes sous ses baisers, faisant lentement, en quelque sorte goutte à goutte, pénétrer le langage de la raison froide dans cet esprit confiant qui ne demandait qu'à croire, il lui montra son cœur déchiré par la pensée d'une séparation qui, hier encore, s'imposait à eux avec la tyrannie, la brutalité du devoir, mais qui s'écartait soudain, qui disparaissait à jamais par son mariage. Non, ce mariage ne les séparerait pas, il les unirait au contraire, car il la suivrait partout, il serait là en secret, près d'elle, dans son ombre, l'aimant comme il l'aimait hier, comme il l'aimait à cette heure, comme il l'aimait dans l'avenir!

Les yeux dans les yeux, la tenant renversée dans ses bras, il parla longtemps de cette voix qu'il savait faire douce comme une plainte, montrant l'avenir de bonheur, de liberté qui les attendait, si elle savait faire aux circonstances le douloureux sacrifice que leur cœur repoussait, mais que leur amour exigeait pour les conduire à cette félicité rêvée qui est le but suprême vers lequel l'âme tend son aile! Puis.

....

Et il la laissa calmée par sa parole qui la pénétrait d'une douceur ineffable, qui berçait sa pensée, l'enivrait, la tenait sans force, sans volonté, sous le charme de son rythme tour à tour plaintif, caressant, modulé comme un chant.

Mais soudain Marguerite revint à la raison; elle secoua la torpeur qui l'avait envahie, leva la tête, se vit seule, fit quelques pas vers la porte derrière laquelle son amant venait de disparaître, et passant la main sur son front encore tiède des baisers reçus;

—Quoi! s'écria-t-elle, que me commande-t-il? d'être l'épouse de l'un, la maîtresse de l'autre! Oh! j'ai mal compris! j'ai mal compris! je veux avoir mal compris!

Le lendemain et les nuits suivantes, il y eut des heures terribles dans cette petite chambre tendue en mousseline virginale, où dans son cadre de velours bleu, le Christ muet étendait ses bras d'ivoire au fond de l'alcôve profanée.

L'amant soumis, l'amant à la voix caressante, dont les lèvres n'avaient que des baisers, qui se roulait aux pieds de sa maîtresse puisant l'amour dans ses yeux, la vie dans son sourire, s'était redressé. Il commandait maintenant.

Le cœur, la raison, l'honnêteté, la pudeur se débattaient, pleurant, suppliant, demandant grâce devant une volonté de fer qui ordonnait la honte, qui l'exigeait avec toute l'autorité de la force sur la faiblesse, qui l'exigeait avec la cruauté froide du bourreau.

Après quelques jours de cette lutte impie, dans laquelle l'honneur agonisait, la pauvre enfant domptée, écrasée, baissa la tête. Elle n'avait même plus de larmes à verser. Sa volonté était morte. Maintenant, il pouvait ordonner; elle obéirait!

—Quel immonde gredin et avec quelle joie je mettrai le grappin dessus, murmurait Bertier, après avoir écouté ce récit. Ouf! j'en ai assez du calme des petites villes. Dès demain, je rentre à Paris.

Machinalement, la tête grosse de ce qu'il venait d'apprendre, il s'achemina vers le café.

—Vous arrivez bien, lui dit son ami l'étudiant en le voyant apparaître, je vous attendais impatiemment.

Puis, l'attirant dans un coin, et à voix basse:

—Vous savez le proverbe: "Quand on parle du loup....

—"On le tient par l'oreille", oui, je sais cela, compléta l'agent, mais je ne saisis pas l'à-propos.

—Vous avez donc oublié l'histoire de Mlle Renaut que je vous racontais hier?

—Y aurait-il du nouveau, par hasard?

Peut-être, par le récit que nous apportent les journaux de Paris, me paraît être l'épilogue de mon histoire. Tenez, lisez.

L'agent prit le journal et lut, ou plutôt dévora le fait-divers suivant:

"**Le crime de Clamart.** *Encore une femme coupée en morceaux.*—Un crime épouvantable vient d'être découvert par le service de la Sûreté. Dans une maison isolée, à une faible distance de Clamart, sur la route de Châtillon, on a trouvé les débris d'une femme coupée en morceaux.

"Détail horrible: la tête, les deux bras et les jambes manquent!

"D'après les constatations sommaires faites en présence des magistrats par le médecin légiste, le crime remonterait à environ deux mois.

"Sur l'ordre du parquet, les sinistres épaves ont été transportées à la Morgue, aux fins d'autopsie.

"Dès que nous avons eu connaissance de cette lugubre découverte, nous avons envoyé un de nos reporters sur les lieux, et voici les renseignements qu'il a pu recueillir.

"Grâce aux vêtements retrouvés près des débris du cadavre, il a été possible d'établir immédiatement l'identité de la morte, qui appartient au meilleur monde.

"Nos lecteurs comprendront que nous soyons tenus à une grande réserve, non seulement à cause de la situation qu'occupait la morte, mais aussi afin de ne pas entraver l'action de la justice. Disons seulement que Mme la baronne D...., mariée il y a un an, avait quitté le domicile conjugal, il y a environ deux mois, en annonçant qu'elle allait rejoindre une parente en province.

"Depuis son départ, malgré les dépêches lancées dans toutes les directions, il n'avait plus été possible de retrouver ses traces.

"Tout fait présumer que la malheureuse femme est tombée dans un guet-apens.

"Les soupçons de la justice se portent principalement sur les rôdeurs de barrières, hôtes ordinaires des carrières de Montrouge.

"A ce propos, rappelons que deux de ces malandrins volèrent un cheval en station devant le Jardin des Plantes, précisément à l'époque où le crime a été commis. Pour se rendre à la gare, l'infortunée victime aurait-elle pris le fiacre conduit par ces misérables?

"Quoi qu'il en soit, la préfecture s'est émue; elle a donné les ordres les plus sévères. Le service de la Sûreté est sur pied et organise des battues dans la banlieue, tandis que les agents fouillent Paris.

"On a lieu d'espérer que cet horrible crime, qui cause le plus légitime émoi, ne restera pas longtemps impuni.

"A demain de nouveaux détails."

—Hein! qu'en pensez-vous? demanda l'étudiant lorsque l'agent eut achevé sa lecture.

—Je pense.... je pense que je ne pense rien, répondit tranquillement Bertier, sans que rien trahît son impression. Au reste, ajouta-t-il, je ne suis pas assez au courant des particularités de votre histoire, pour voir là l'épilogue que vous y trouvez.

—Cela crève les yeux, cependant. Ah! si vous étiez observateur comme nous, si vous saviez éventer une piste! Tenez, savez-vous ce que ferait la police si elle avait seulement pour deux liards d'intelligence?

—Ma foi non! que ferait-elle? demanda le policier de son air simple.

—Elle ne ferait ni une ni deux, et sans perdre son temps dans la banlieue de Paris, elle viendrait se renseigner ici, à Aix. C'est d'ici, entendez-moi bien, car je ne crains pas de le dire, c'est d'ici que le coup est parti. Malheureusement, tout le monde le sait, la police n'est pas intelligente.

—Le diable emporte le bavard qui a conté l'affaire aux journaux! se disait Bertier en serrant les poings. Tout est éventé. Maintenant, il va falloir marcher au pas de course, car le terrain brûle.

Le soir même, après une courte visite rue Littéra, dans la maison de M. Bernard, le vieil inspecteur d'académie, l'agent prenait le train qui le déposait sur le quai de la gare de Rognac, au moment même où arrivait l'express de Marseille.

Le lendemain matin, encore couvert de la poussière de la route, il frappait à la porte du cabinet du "Patron".

XV.

UN SCANDALE PARISIEN.

Le chef, assis devant son bureau, parcourait les journaux du matin. Tous, obligés de se livrer aux probabilités, donnaient sur le "Crime de Clamart" des détails que chacun d'eux assurait exacts, quoiqu'ils fussent en contradiction flagrante les uns avec les autres.

Mais, par contre, l'accord était parfait entre eux dans le reproche qu'ils faisaient à la police de n'avoir découvert cette sinistre affaire que deux mois après la "perpétration du crime," c'est-à-dire alors que l'assassin avait eu le temps de mettre entre la justice et lui une distance de tous points rassurante. "La préfecture aura beau chercher, s'accordaient-ils à dire, elle ne réussira qu'à nous prouver une fois de plus son incapacité."

Cette attitude de la presse, justifiée peut-être par de nombreux insuccès, avait le don d'être particulièrement désagréable au chef de la Sûreté, et, par conséquence immédiate, de le rendre très exigeant avec son personnel.

—Ah! vous voilà, Bertier, dit le patron, répondant par un signe de tête un peu brusque au salut respectueux du voyageur. J'étais certain de vous voir arriver aujourd'hui, car vous avez dû lire là-bas les journaux de Paris?

—En effet, répondit l'agent en demeurant humblement debout à trois pas du bureau, mais je serais quand même parti hier soir.

—Vous avez fait buisson creux; il n'y avait rien à apprendre à Aix, n'est-ce pas?

—Au contraire.

—Ah! fit le chef, dont la figure se rasséréna comme par enchantement.

—Oui, j'ai appris beaucoup, et même de très important.

—Tant mieux! mon garçon, tant mieux! Asseyez-vous et contez-moi cela, car les journaux ne sont pas tendres pour nous; il semble que les crimes nous deviennent imputables, dès lors que nous ne mettons pas immédiatement la main au collet des assassins. Les voilà encore ce matin à clabauder contre la Sûreté qui ne sait rien trouver, disent-ils.

—J'avoue, dit timidement Bertier, enhardi par le ton plus radouci de son chef, en s'asseyant sur le bord d'une chaise devant le bureau, j'avoue que je comptais sur un secret gardé jusqu'au jour de la capture du gredin qui a fait le coup. Tout ce bruit va nous gêner énormément.

—C'est vrai; j'en sais quelque chose, approuva le patron en jetant un regard sur l'amoncellement de journaux épars sur le tapis autour de son fauteuil.

—Qui donc a ébruité l'affaire?

—Qui? mais personne.

—Cependant....

—Avez-vous pu penser que la descente de justice à la maison blanche, que la présence du commissaire de police de Sceaux et de son escorte de gendarmerie passeraient inaperçues? Notre arrivée avait donné l'éveil; lorsque nous sommes sortis, plus de cent cinquante habitants de la localité nous observaient de loin et ne perdaient pas un de nos mouvements.

—Oui, je le sais, mais rien ne disait qu'un assassinat avait été commis; on pouvait tout aussi bien faire croire à la découverte d'une maison de recel ou d'un atelier de faux monnayage, par exemple.

—Est-ce que cette explication eût été soutenable après la venue du fourgon de la Morgue qui a enlevé le corps? J'ai donné le change autant que je l'ai pu, et j'ai laissé les reporters s'égarer dans les suppositions. Seulement, cette situation ne peut pas se prolonger sans mécontenter la presse, la préfecture et le parquet.

—Heureusement, je crois que nous le tenons.

—Alors, videz bien vite votre sac; voyons, qu'avez-vous?

—Voilà, dit Bertier, qui, très satisfait du résultat de son expédition, raconta par le menu ce qu'il avait appris à Aix.

—Tout cela est parfait, approuva le chef de la Sûreté après avoir écouté avec la plus grande attention le récit du voyageur; mais, même en admettant que ce Bernard soit l'assassin que nous cherchons, ce qui, pour moi, n'est pas douteux, nous sommes loin de le tenir encore.

—C'est pour cela que j'ai hâté mon retour.

—Vous croyez qu'il va être facile de le découvrir?

—Je ne dis pas que cela sera facile, mais j'espère, néanmoins, ne pas vous faire trop longtemps languir.

—Vous avez donc quelques renseignements particuliers que vous tenez en réserve?

—Si j'avais quelques renseignements particuliers, je commencerais par vous les faire connaître; mais j'ai dans l'idée, ou plutôt j'ai la conviction que je réussirai promptement.

—Je constate, observa le chef, avec un léger froncement des sourcils qui n'échappa point à son subordonné, que si vous n'avez pas rapporté l'accent du cru, vous avez pris, en revanche, une assurance dont vous ferez bien de vous méfier.

Bertier sentit le reproche et courba la tête.

—J'ai tort, continua-t-il de très bonne grâce; c'est la réussite qui me monte à la tête et qui me grise.

—Jusqu'à présent, en effet, je n'ai que des éloges à vous adresser; mais souvenez-vous que vous n'êtes arrivé qu'avec l'aide de la prudence. Il ne faut donc pas compromettre le résultat final par une confiance dangereuse, puisqu'elle pourrait nous faire perdre tout le bénéfice acquis. Soyez donc très prudent, très attentif, très observé, car nous avons affaire à un individu qui a dû prendre toutes ses précautions. Il a eu le temps pour cela. Avez-vous son signalement?

—J'ai mieux encore; j'ai sa photographie, répondit Bertier en mettant sous les yeux de son chef, qui l'examina longuement, un portrait-carte représentant un jeune homme de vingt-cinq ans environ, à petites moustaches noires, les cheveux relevés sur le front, la physionomie ouverte, intelligente, éclairée par des yeux noirs très hardis.

—Comment avez-vous pu vous procurer ce portrait?

—De la façon la plus simple: après avoir recueilli tous les renseignements que vous connaissez, j'ai voulu utiliser les quelques heures qui me séparaient encore du moment du départ, et j'ai été faire une visite à M. Bernard, auquel je me suis présenté comme un intime ami de son fils.

(*A continuer.*)